



# Elaboration de critères pour l'évaluation de « l'agir » du Plan National Nutrition Santé belge

Gaëtan Absil\*/\*\*, Nathalie Schippers\*\*\*, Chantal Vandoorne\* - \*APES-ULg, Appui en Promotion et Éducation pour la Santé, Ecole de Santé Publique de l'Université de Liège, \*\* LASC, Laboratoire d'Anthropologie Sociale et Culturelle de l'Université de Liège, \*\*\* STES, Santé au travail, Ecole de Santé Publique de l'Université de Liège

## 1. Contexte

En 2010, la Belgique évalue son Plan National Nutrition Santé. L'évaluation comportait une comparaison entre le plan belge et 7 autres plans (Communauté française et flamande de Belgique, France, Angleterre, Pays-Bas, Suisse et Québec). L'évaluation n'a pas comparé les réalisations et les résultats des plans. Le benchmarking a été réalisé à partir des documents disponibles.

## 2. Comment écrit-on pratiquement et concrètement un plan de santé publique pour susciter le changement auprès des opérateurs tous étages confondus ?

L'analyse du plan part du postulat que le document représentant le plan génère des effets opératoires et mobilisateurs (Barbier, 1991). Les évaluateurs distinguent le « plan » (objet-matériel/document) de la « planification » (mise en œuvre du plan). S'appuyant sur la sociologie de la traduction (Latour, 2009), les évaluateurs cherchent « l'agir du plan » : sa capacité à avoir des effets réels auprès de ses partenaires (diffuser des idées, influencer des pratiques, organiser le travail, ...). Les évaluateurs ont développé des critères et des indicateurs de « l'agir » en termes d'effets opératoires (le plan incite à faire) et mobilisateurs (le plan incite à s'y rallier) à partir d'une analyse ethnométhodologique (Garfinkel, 1967, 2002) comparée des documents de 8 plans.

## 3. Méthode

Cette évaluation s'est déroulée en 6 étapes : lecture ethnométhodologique des 8 plans pour en identifier les caractéristiques, élaboration d'une grille de critères, application en aveugle de ces critères par les évaluateurs, comparaison entre les évaluateurs, discussion sur les désaccords, enfin comparaison entre l'« agir » des plans.

### Critères et indicateurs

#### 1. Traçabilité/histoire du plan

Ce critère questionne une manière de positionner le plan nutrition dans une histoire politique continue. Le plan s'inscrit dans une continuité, prolonge des processus en cours ou favorise leur réorientation. Les problématiques liées à la nutrition n'apparaissent pas comme une nouveauté. Le plan gagne le crédit de figurer comme un passage obligé pour l'évolution de la société. La traçabilité interroge aussi la mention de sources qu'il s'agisse de littérature scientifique, d'experts, de commissions, de groupes, ... La mention authentifie les choix opérés dans le plan et situe le plan dans une actualité scientifique, consensus international ou une démarche de consultation participative des groupes nationaux ou régionaux.

- 1.1. Le plan s'inscrit dans une histoire politique de santé publique
- 1.2. Le plan mentionne ses sources avec exactitude
- 1.3. Le plan explique la construction du consensus entre les partenaires à partir des références scientifiques

#### 2. Définition des concepts mobilisés dans le cadre du plan

Le plan porte un discours et des concepts. Le choix des concepts pour exprimer les enjeux de l'alimentation n'est pas neutre. Le choix des concepts et leur organisation dans un discours constitue un cadre de référence qui oriente les objectifs et la mise en place des actions. Le cadre utilisé peut ou non entraîner l'adhésion de certaines catégories d'acteurs présents ou potentiels. Il s'agit de définir l'alimentation comme un concept à la fois suffisamment riche et facile à manipuler par tous les partenaires et acteurs, présents ou potentiels.

- 2.1. La vision de santé véhiculée par les concepts est positive (ne se limite pas à la maladie ou à l'interdiction)
- 2.2. La vision véhiculée par les concepts s'inscrit dans un enjeu de société plus vaste
- 2.3. Les définitions des concepts favorisent une action intersectorielle
- 2.4. Les déterminants de santé sont envisagés de manière complexe
- 2.5. Les définitions envisagent les concepts à différentes échelles

#### 3. Technicité du plan : cohérence des contenus

La technicité d'un plan détermine la cohérence et la logique du plan. Les aspects techniques de la rédaction du plan peuvent être soutenus par l'emploi d'un cadre logique et d'une théorie de l'action. Le choix du cadre logique et d'une théorie de l'action sont en eux-mêmes porteurs d'une vision plus ou moins complexe et compréhensive de la problématique de la nutrition. (L'intégration à l'intérieur même du plan d'une prévision opérationnelle (partage des responsabilités, partenaires et acteurs privilégiés, procédures, etc.) est propice à en assurer l'efficacité.)

- 3.1. Le plan est construit à partir d'un vocabulaire technique précis
- 3.2. Les finalités et les objectifs sont clairement distingués
- 3.3. Le plan est construit à partir d'un cadre logique explicitement mentionné
- 3.4. Le plan s'appuie explicitement sur un savoir-faire international
- 3.5. Les choix de publics cibles sont étayés, justifiés
- 3.6. Le plan explique la démarche qui a permis de choisir les publics cibles des actions
- 3.7. Les objectifs du plan envisagent la problématique à plusieurs niveaux d'analyse (macro/micro)
- 3.8. Le plan identifie clairement les acteurs et leurs responsabilités
- 3.9. Le plan décrit les conditions de sa réalisation

## 4. Conclusions

Le résultat est une liste de critères (traçabilité et histoire du plan, définition des concepts de référence, technicité du plan, animation, vitalité et créativité, pédagogie et ergonomie) et leurs indicateurs qui objectivent un jugement évaluatif sur « l'agir » du plan. L'utilisation de ces critères et de leurs indicateurs fournit une porte d'entrée utile pour comprendre le rôle du plan auprès des partenaires, et un guide pour la rédaction de plans potentiellement perlocutoires.

### Critères et indicateurs

#### 4. Animation

L'animation analyse la manière dont le plan prévoit une gestion dynamique des interactions entre les partenaires. Il s'agit d'échanges d'informations, de feedback, d'actualisation des intérêts et enjeux, ... Une gestion dynamique devrait favoriser la clarification des rôles de chacun et veiller à maintenir la mobilisation des partenaires et le recrutement d'alliés facilitateurs.

- 4.1. Le plan prévoit une procédure de déclinaison des objectifs sur les différents territoires institutionnels
- 4.2. Le plan prévoit une articulation des stratégies et des actions sur les différents territoires institutionnels
- 4.3. Le plan propose des modalités de concertation
- 4.4. Le plan met en place les conditions d'une intersectorialité optimale selon la problématique de l'alimentation
- 4.5. Les acteurs et les partenaires sont-ils clairement identifiés à différents niveaux de responsabilité
- 4.6. Les instances de gestion du plan sont décrites quant à leur composition, leur rôle, le fonctionnement et leur pouvoir.
- 4.7. Le plan prévoit la mobilisation des partenaires directement impliqués dans le plan et d'acteurs facilitant son existence institutionnelle (alliés, coalition, ...)

#### 5. Vitalité du plan

Par vitalité du plan, nous entendons la manière dont le plan prévoit des éléments qui le conservent en « vie ». C'est-à-dire des éléments qui conservent et amplifient le rôle d'actant du plan, son influence dans le contexte partenarial ou sociétal, voire qui font du plan un point de passage obligé (tous les autres acteurs et documents doivent s'y référer). L'inverse de la vitalité d'un plan serait un plan « lettre-morte ».

- 5.1. L'évaluation est étroitement associée aux actions du plan
- 5.2. L'évaluation est prévue selon différentes modalités
- 5.3. L'évaluation est portée par une seule instance (réalisation, synthèse)
- 5.4. Le plan prévoit des modalités d'exploitation et de diffusion des résultats de l'évaluation
- 5.5. Le plan prévoit des critères explicites pour son évaluation
- 5.6. Le plan prévoit l'amélioration des procédures d'évaluation
- 5.7. Le plan prévoit différentes catégories d'indicateurs (nutritionnels, économiques, éducatifs)
- 5.8. Le plan développe des pistes stratégiques ou d'actions originales
- 5.9. Le plan développe une entrée originale/innovante dans la problématique de l'alimentation

#### 6. Pédagogie du plan

La pédagogie du plan et son ergonomie représentent des conditions incontournables de la diffusion de ce dernier et de sa permanence en tant que référentiel auprès des acteurs : porteurs de projets, chercheurs, acteurs institutionnels, etc.

- 6.1. Le plan prévoit des actions pour maintenir sa présence médiatique
- 6.2. Le plan met en place un système d'identification (eg. logo, slogan)
- 6.3. La rédaction du plan et l'édition du plan en font un référentiel attractif
- 6.4. Le plan est ergonomique, son utilisation est aisée comme document de référence
- 6.5. Il est aisé de mémoriser les fondements du plan et ses orientations
- 6.6. Le plan fournit une description brève et diffusible
- 6.7. Le plan est introduit par une déclaration politique



Contact: Gaëtan Absil, gaetan.absil@ulg.ac.be  
 APES-ULg - Appui en Promotion et Education pour la Santé – Université de Liège  
 Adresse: B23, Sart-Tilman, 4000 Liège, Belgique - Tél.: 0032 (0) 4 366 28 97 - Fax: 0032 (0) 4 366 28 89  
 Colloque de l'ADELF, Bordeaux, octobre 2013